

		BENEVA - APTS	
Catégories		Catégorie 4	
Assurance santé/maladie	Base	obligatoire avec droit d'exemption	
	Intermédiaire	facultatif durée min. de partic.: 24 mois	
	Supérieur	facultatif durée min. de partic.: 24 mois	
Assurance dentaire	Facultatif durée min. de 48 mois SANS droit d'exemption		
Assurance salaire	Obligatoire		
Assurance vie de base et MMA de l'adhérent	Obligatoire avec droit d'exemption avec preuve		
Assurance vie de base du conjoint/des enfants	Obligatoire si l'adhérent souscrit à un plan monoparental, couple ou familial		
Assurance vie additionnelle (tous types)	Facultatif		
S'applique à:	Tous les employés, sauf les retraités réembauchés		
Admissibilité Ne vient PAS du réseau Occasionnel ou moins de 70% du TC	Toutes les protections	3 mois après embauche	
Admissibilité Ne vient PAS du réseau Poste 70% ou plus du TC	Toutes les protections	1 mois après embauche	
Admissibilité Vient du réseau ** Tous statuts (occ, TC, TP)	Toutes les protections	Dès l'embauche	
**Critères "Vient du réseau"	L'employé a démissionné d'un autre établissement public du réseau de la santé dans les 30 jours précédant son embauche		
	Si l'employé est encore à l'emploi d'un autre établissement, il est considéré comme un employé ne venant PAS du réseau.		